

Section 3.—Principaux éléments de la production manufacturière

Sous-section 1.—Salaires*

En 1955, les 38,182 établissements déclarant comptaient 287,469 cadres et employés de bureau et 1,010,992 ouvriers, soit 1,298,461 en tout. Sur 1,000 employés dans la fabrication, 221 étaient des cadres des employés de bureau et 779, des ouvriers. Les premiers touchaient 28. p. 100 des salaires payés et les seconds, 72. p. 100.

Fait remarquable, depuis quelques années l'écart entre le salaire annuel moyen des cadres et des employés de bureau d'une part et des ouvriers de l'autre, se rétrécit. Alors qu'en 1939, le salaire des ouvriers n'atteignait que 56 p. 100 de celui des cadres et des employés de bureau, la proportion est montée à 76 p. 100 en 1943, est descendue à 69 p. 100 en 1947 et est remontée à 74 p. 100 en 1955. Le rétrécissement tient pour une part au blocage que le gouvernement a adopté durant la guerre et qui a figé le salaires des cadres et des employés de bureau plus que celui des ouvriers. L'augmentation de la moyenne des salaires des ouvriers tient aussi à ce que beaucoup sont employés dans les industries du fer et de l'acier, industries qui payent bien, et à l'augmentation des heures de travail dont certaines en surtemps.

17.—Salaires dans les industries manufacturières, années 1917-1955

NOTA.—La moyenne des salaires de 1933 à 1945 est strictement comparable avec celle des années jusqu'à 1924, mais non avec celle des années intermédiaires. Les chiffres des années plus récentes,—comme ceux des années les plus reculées,—représentent le salaire de pleines années-hommes de travail, sans rectification pour les périodes de chômage. La différence ne s'élève qu'à 3 ou 4 p. 100 du total des salaires et intéresse principalement les industries saisonnières.

Année	Cadres et employés de bureau				Ouvriers			
	Hommes	Femmes	Total des salaires	Salaire moyen annuel	Hommes	Femmes	Total des salaires	Salaire moyen annuel
			\$	\$			\$	\$
1917.....	64,918		85,353,667	1,315	541,605		412,448,177	762
1920.....	78,334		141,837,361	1,811	520,559		575,656,515	1,106
1922.....	71,586		129,836,831	1,814	384,670		359,560,399	935
1924.....	54,379	15,641	130,344,822	1,862	322,719	94,871	404,122,853	968
1926.....	53,245	17,092	142,353,900	1,890	374,244	109,580	483,328,342	999
1929.....	67,731	21,110	175,553,710	1,976	454,768	122,922	601,737,507	1,042
1933.....	67,875	18,761	139,317,946	1,608	287,266	94,756	296,929,878	777
1939.....	98,165	26,607	217,839,334	1,746	415,488	117,854	519,971,819	975
1944.....	126,858	65,700	418,065,594	2,171	744,635	285,689	1,611,555,776	1,564
1945.....	128,601	62,106	417,857,619	2,191	680,620	248,045	1,427,915,830	1,538
1946.....	127,002	54,004	410,875,776	2,270	662,699	214,451	1,329,811,478	1,516
1947.....	135,248	55,852	474,693,800	2,484	721,407	219,243	1,611,232,166	1,713
1948.....	141,038	57,192	532,594,959	2,687	738,721	218,770	1,876,773,231	1,960
1949.....	157,516	64,035	628,427,937	2,836	732,457	217,199	1,963,462,720	2,067
1950.....	164,475	66,578	692,633,349	2,998	736,477	215,767	2,078,634,086	2,183
1951.....	176,943	70,844	816,714,604	3,296	792,394	218,194	2,459,566,313	2,434
1952.....	188,235	74,792	923,905,251	3,513	810,060	215,295	2,713,714,909	2,647
1953.....	195,843	78,382	1,016,679,409	3,707	828,363	224,863	2,940,338,939	2,792
1954.....	199,763	79,173	1,075,101,215	3,854	779,955	209,075	2,821,586,476	2,853
1955.....	206,881	80,588	1,147,142,086	3,990	796,721	214,271	2,995,267,448	2,963

La moyenne des salaires des cadres et des employés de bureau s'est élevée en 1955 à \$3,990, soit \$1,154 ou 41 p. 100 de plus qu'en 1949. C'est en Ontario que les cadres et les employés de bureau ont été le plus payés (\$4,156). Ceux de la Colombie-Britannique étaient en deuxième place (\$4,079); en troisième place se trouvaient ceux du Québec (\$3,959); la quatrième place était occupée par ceux du Manitoba (\$3,632). Le siège d'une foule de grandes sociétés se trouvant à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, le salaire moyen dans les provinces où sont situées ces villes s'en trouve ainsi plus élevé.

* La statistique des salaires et heures de travail des employés de l'industrie manufacturière est donnée au chapitre XVIII (Travail).